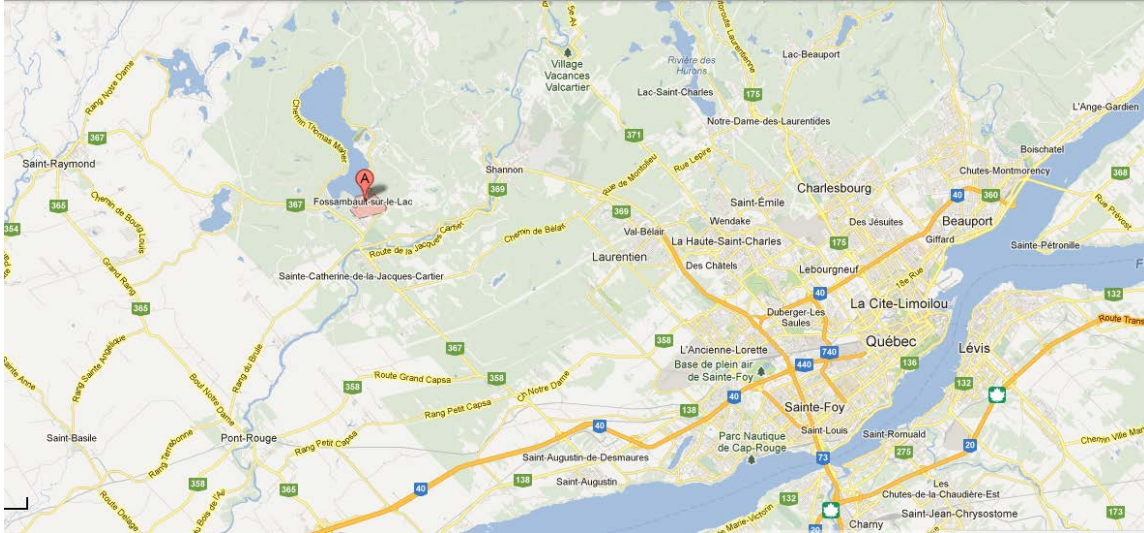
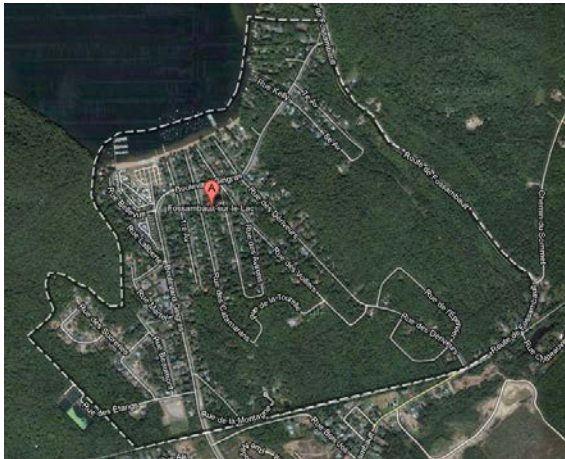


## Municipalité : Fossambault-sur-le-Lac

### Localisation :



Source : Maps.google. En ligne. 2013



**Superficie :** 13,80 km<sup>2</sup>

**Population :** 1662

**Personne contact :** Rémi Côté, Service de l'urbanisme et environnement

**Coordonnées :** 418 875.3133, poste 243

[fossamrec@coopcscf.com](mailto:fossamrec@coopcscf.com)

### Quel type de mesure:

« Toute nouvelle construction devra être munie d'un compteur d'eau ».  
Résolution n<sup>o</sup>: 14-01-2012 et en vigueur le 11 Janvier 2012.

### Depuis combien de temps? :

À compter de janvier 2012 -

**Initiateur du projet:**

Il s'agit d'une mesure de la ville de Fossambault-sur-le-Lac contenu dans la politique municipale d'économie d'eau de la ville.

**Moyens de communication/ publicitaire employés :**

Rappel de la réglementation dans le journal « L'Entre-Guillemets » et publication sur le site Internet de la Ville.

**Moyens financiers :**

Aucun moyen supplémentaire investi

**Retombées/ application :**

Mesure normative applicable à tous les citoyens de la ville.

**Conclusions et recommandations :**

**Note/ éléments d'intérêt:**

La ville de Fossambault-sur-le-Lac procédera à une évaluation des objectifs et du plan d'action en 2016. Toutefois, une analyse sera effectuée en 2013 afin d'ajuster les mesures, les objectifs et de cibler les interventions. Suite à cette analyse, un rapport sera transmis à la population afin de leur permettre de constater les résultats des démarches entreprises.